



Directives médicales anticipées
Séance d'informations

Invitation à la population d'Abitibi-Ouest

27 mars 2019 • 9 h à 11 h 30

Centre Desjardins Jean Coutu, Salle St-André

11, 4^e Avenue Ouest, La Sarre

Ressource invitée: Carolle Touzin, infirmière retraitée

Infomations : 819-768-2142

- ◆ La différence entre les *Directives médicales anticipées* et l'*Aide médicale à mourir*.
- ◆ La différence entre l'aptitude et l'inaptitude à consentir aux soins.
- ◆ Quelles sont les situations cliniques visées par les *Directives médicales anticipées*?
- ◆ Comment exprimer ses volontés en cas d'inaptitude à consentir a des soins?
- ◆ À qui revient la responsabilité des décisions lors d'absence de directives et sans représentant légal?
- ◆ Est-ce possible d'annuler le formulaire une fois transmis?
- ◆ Comment se procurer le formulaire et comment le compléter.
- ◆ Période de questions.